

PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - FORMATION INITIALE

OBJECTIFS

Le salarié sauveteur secouriste du travail (SST) a pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise. Pour cela, il doit acquérir des compétences spécifiques dans le cadre d'une formation initiale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET COMPÉTENCES VISEES

Au terme de la formation, les stagiaires seront capables :

- De préparer le certificat de SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL, selon le référentiel INRS.
- D'acquérir les connaissances et savoir faire pour apporter les premiers secours dans l'attente des secours appelés
- D'appliquer la démarche Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir.
- D'être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- D'être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Les compétences visées sont techniques, managériales et organisationnelles.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ANIMATION

L'organisme de formation s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels du stagiaire.

La formation est réalisée exclusivement en présentiel.

Les **moyens pédagogiques** utilisés comprennent des exposés didactiques des discussions de groupe, des exercices pratiques, des cas concrets d'apprentissage, des mannequins adulte, enfant et nourrisson, et un défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Un livret est remis aux stagiaires.

L'**animation pédagogique** est basée sur une démarche active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permettent l'ancrage en temps réel. Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

 **14h** - réparties sur deux journées

 **Présentiel**

PRÉREQUIS

Aucun.

PUBLIC

Tout salarié.

EFFECTIF MAXIMUM

De 4 et 10 participants.

ENCADREMENT

Formateur SST certifié par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS. La session sera ainsi dispensée par Christophe BOURRET - Formateur SST.

LIEU

Formation intra-entreprise dans les locaux du client.

La formation nécessite une salle adaptée à l'effectif à former, la possibilité de brancher au moins 2 équipements informatiques, un mur permettant la vidéoprojection d'un support ou une télévision.

DATES DE FORMATION

À convenir mutuellement avec le client.

FRAIS ET CONDITIONS DE RESTAURATION

À la charge du client.

FRAIS ET CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Non concerné.

COÛT

1 980 € HT



PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

JOUR 1

1. RÔLE DU SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

- Les AT/MP définition et importance.
- Les enjeux humains, socio-économiques et juridiques.
- Le rôle du SST dans la prévention (avant, pendant et après un Accident du Travail).

2. LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UNE SITUATION DE TRAVAIL

- Observation et analyse de 1er niveau – ITAMaMi.
- Mobilisation de la notion de situation dangereuse, sur des situations de travail présentées par le formateur.
- Notion de danger grave et imminent.
- Mobilisation des concepts : de risque / d'événement déclencheur / de dommage(s) potentiel(s).

3. MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

- Les actions de prévention permettant : De supprimer le danger pour supprimer le risque / De réduire le risque en cas de persistance du danger.
- Les moyens de protection nécessaires en cas de mesures de prévention insuffisantes : Protection collective / Protection individuelle.
- Les acteurs internes de la prévention.

4. RÔLE DU SST DANS L'ORGANISATION DES SECOURS

- Obligation de porter assistance à personne en péril (sans risque pour lui ou pour les tiers) soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.
- Mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention.
- Intervention limitée : Dans le temps / Dans les moyens / Dans l'espace.

5. PROTÉGER

- Ensemble d'outils permettant d'alerter la population.
- Les 4 familles de dangers persistants.
- Les 3 types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée.

6. EXAMINER

- Les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- L'ordre de recherche de ces signes : Saignements abondants (recherche visuelle) / Obstruction complète / Réponse ou réaction / Respiration.
- La technique de retournement d'une victime sur le ventre.

7. FAIRE ALERTE OU ALERTE

- Les numéros d'appels d'urgence dans l'entreprise.
- Les numéros des secours publics.
- Les différents éléments du message d'alerte.

8. SAIGNEMENT ABONDANT

- Examen
- Résultat à atteindre
- Action de secours

9. ÉTOUFFEMENT

- Examen
- Résultat à atteindre
- Action de secours

10. MALAISES

- Examen
- Résultat à atteindre
- Action de secours

JOUR 2

11. BRÛLURES

- Examen
- Résultat à atteindre
- Action de secours

12. TRAUMATISMES

- Examen
- Résultat à atteindre
- Action de secours

13. PLAIES

- Examen
- Résultat à atteindre
- Action de secours

14. POSITION LATÉRALE DE SECOURS

- Examen
- Résultat à atteindre
- Action de secours

15. RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE / DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE

- Examen
- Résultat à atteindre
- Action de secours

16. ÉPREUVES CERTIFICATIVES

SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION

Signature d'une feuille d'émargement et par le formateur, par demi-journée.
Certificat de réalisation SST délivré à l'issue de la formation.
(Durée de validité de 24 mois avant recyclage obligatoire).

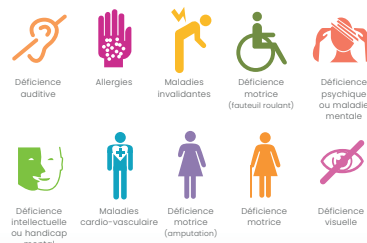
VALIDATION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Les modalités d'évaluation de la formation sont les suivantes :

- Évaluation tout au long de la formation (sommatrice et formative)
- Contrôle du comportement face à une situation d'accident simulé
- Épreuves certificatives en présence de l'ensemble des candidats, ceux-ci pouvant jouer le rôle de témoin de l'accident. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS.
- Évaluation de satisfaction à chaud : à partir d'un tour de table et d'un questionnaire construit par l'organisme de formation.
- Évaluation des acquis pédagogiques à froid à 3 mois : à partir d'un questionnaire construit par l'organisme de formation.

HANDICAP

Un entretien préalable sera mis en place pour aménager au mieux la formation avec votre handicap.
Nos intervenants savent adapter leurs méthodologies pédagogiques en fonction des différentes situations d'handicap.
Contact référent handicap : Jean-Christophe Ducroset



RESPONSABLE DE L'ACTION DE FORMATION

Jean-Christophe DUCROSET
Tel: 09 72 19 73 99 / Mail : idpf.contact@gmail.com

INDICATEURS DE RÉSULTAT ET DE PERFORMANCE

Taux de satisfaction : 100%
Taux de réussite aux évaluations des acquis : 100%
Données mises à jour en avril 2026

La formation est accessible sur demande :

☎ par téléphone : 09 72 19 73 99

✉ par mail : idpf.contact@gmail.com

Après étude de la demande, IDPF adressera les pièces nécessaires pour constituer le dossier de contractualisation de l'action de formation. Sous réserve des disponibilités, un délai minimum de 15 jours est à prévoir entre la validation du dossier et la réalisation de l'action de formation.